

PARSOL ULTRA GREY

Description

PARSOL ULTRA GREY est un verre gris foncé teinté dans la masse.

Caractéristiques de PARSOL ULTRA GREY en fonction de l'épaisseur

Ep. (mm)	Tolérance Ep. (mm)	TI %	Rle & Rli %	Tuv %	Te %	REe & REi %	g	Ug W/m ² .K	Rw (C;Ctr) dB
4	0,2	10	4	1	8	4	0,29	5,8	30 (-2,-2)
6	0,2	3	4	0,1	3	4	0,25	5,7	32 (-1,-2)
8	0,3	1	4	0	0,9	4	0,23	5,6	33 (-1,-2)
10	0,3	0,3	4	0	0,3	4	0,23	5,6	35 (-1,-2)

Valeurs spectrophotométriques suivant la EN410-2011; Valeur d'isolation (U) selon la EN673-2011; Performance acoustique Rw (C;Ctr) conforme à la EN 717-1; TI = transmission lumineuse; Rle = réflexion lumineuse extérieure; Rli = réflexion lumineuse intérieure; Tuv = transmission UV; Te = transmission énergétique; REe = réflexion énergétique extérieure; REi = réflexion énergétique intérieure; g = Facteur solaire; Ug = Valeur d'isolation thermique; Rw = isolation contre les bruits aériens.

Essai au pendule suivant la NBN EN 12600 :

Classe antieffraction suivant la NBN EN 356 :

Poids

Résistance aux variations brutales de température et aux températures différentielles

Emissivité

Réaction au feu

performance non déterminée

performance non déterminée

2,5 kg/m²/mm

40°K

0,89

A1

Autres informations

PARSOL ULTRA GREY est conforme à la norme EN 572-2.

PARSOL ULTRA GREY est marqué CE. Les performances du produit PARSOL ULTRA GREY sont déclarées conforme à la EN 572-9 avec les numéros DoP suivants: M106167 (4 mm); M105075 (6 mm); M105547 (8 mm); M105548 (10 mm)

PARSOL ULTRA GREY doit être spécifié, transporté, stocké, nettoyé et posé conformément à la NIT 221 du CSTC «La pose des vitrages en feuillure» et la NIT 242 « Ouvrages particuliers en verre, applications structurales » (+ correctifs de février 2015) et aux consignes particulières de pose et d'entretien du fabricant.

PARSOL ULTRA GREY a son application conforme à la NBN S 23-002:2007 et son addenda, NBN S23-002-2 (2016) et NBN S23-002-3 (2016).

L'épaisseur doit être calculée conformément aux méthodes de calcul imposées par la norme NBN S23-002-2:2016.

Le vitrage dispose d'une Déclaration Environnementale (EPD), basée sur une analyse complète du cycle de vie (ACV), conformément aux normes ISO internationales.